

**Compte-rendu de séance du conseil municipal
du 23 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois septembre à 18 H 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 novembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des animations de Loreux, sous la présidence de Monsieur Joël HÉRISSET, Maire.

Présents : M. GILLET Jean-Luc, M. HÉRISSET Joël, Maire, Mme KUNTZ Annick, Mme MAYER Florence, Maire adjoint, M. RABIER Alexis, Mme ROSSETTO Nadia, M. TASD'HOMME Joël.

Absents/Excusés : M. BAUDOUIN Frédéric, M. BRETON Joël, M. COMBARELLE Stéphane et Mme HÉMON Marianne

Pouvoir : M. BRETON Joël a donné pouvoir à M. HÉRISSET Joël

Madame Florence MAYER a été élue Secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : 11

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de conseillers votants : 8

Après lecture, le compte rendu de la séance du 19 juillet est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire demande aux membres de rajouter 3 points à l'ordre du jour :

- **Mise à disposition de la salle des animations au profit de l'association « Chœur et Partage »**
- **Sécurisation des entrées d'agglomération : demandes de subventions (DETR, de police et fonds de concours CCRM)**
- **Travaux de rénovation de la mairie : demandes de subventions (DSIL, fonds de concours CCRM)**

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE
A TEMPS COMPLET (35/35^{eme})**

Monsieur le Maire informe les membres présents de la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet (35/35^{ème}) à compter du 1^{er} janvier 2022.

Après délibération, le Conseil municipal accepte la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet (35/35^{ème}) à compter du 1^{er} janvier 2022.

Vote : pour : 8

contre : 0

abstention : 0

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL
AVEC LE SIVOS DE LOREUX – MARCILLY EN GAULT
MILLANÇAY ET VILLEHERVIERS**

Conformément à l'article 1 du décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à la disposition, le conseil municipal de Loreux a été informé préalablement à la mise à disposition d'un agent faisant partie de ses effectifs auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) de Loreux – Marcilly en Gault – Millançay et Villeherviers afin d'y assurer les missions de secrétariat administratif et financier.

Ainsi à partir du 1^{er} janvier 2022, **Madame Odette LEVENT**, fonctionnaire à temps complet est mise à disposition du SIVOS de Loreux – Marcilly en Gault – Millançay et Villeherviers à raison de **7 heures par semaine** et pour une durée maximum de **3 ans renouvelables**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Vote : pour : 8

contre : 0

abstention : 0

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL AVEC LE SIAEP DE LOREUX –VILLEHERVIERS

Conformément à l'article 1 du décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à la disposition, le conseil municipal de Loreux a été informé préalablement à la mise à disposition d'un agent faisant partie de ses effectifs auprès du Syndicat Intercommunal d'Adduction Eau Potable (SIAEP) de Villeherviers – Loreux afin d'y assurer les missions de secrétariat administratif et financier.

Ainsi à partir du 1^{er} janvier 2022, **Madame Odette LEVENT**, fonctionnaire à temps complet est mise à disposition du SIAEP de Villeherviers - Loreux à raison de **1 heure par semaine** et pour une durée maximum de **3 ans renouvelables**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Vote : pour : 8 contre : 0 abstention : 0

Rénovation de trois tableaux et de trois retables à l'église

M. le Maire informe les membres présents que trois restaurateurs d'art se sont rendus à l'église pour faire un constat de l'état actuel de trois tableaux et de trois retables.

D'après leur diagnostic, ces œuvres datant du XVII^{ème} siècle sont dans un très mauvais état de conservation. Elles présentent quelques perforations et des craquelures d'âge qui créent également des pertes de matières. Le vernis très jauni, empoussiéré et encrassé ne joue plus son rôle de protection et créé un voile masquant la bonne lisibilité des œuvres.

Après avoir examiné les trois propositions, le Conseil municipal décide de retenir la proposition de **l'Atelier B & S ROPION** de TOURS pour un montant de **16 820 € HT**.

Vote : pour : 8 contre : 0 abstention : 0

Rénovation de trois tableaux et de trois retables à l'église Demande de subvention auprès de la DRAC Centre Val de Loire

M. le Maire informe les membres présents de la possibilité de demander une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles – Centre Val de Loire

Après délibération, le Conseil municipal :

- Accepte le plan de financement
- Autorise M. le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 40 % auprès de la DRAC – CENTRE DE VAL DE LOIRE

Vote : pour : 8 contre : 0 abstention : 0

Rénovation de trois tableaux et de trois retables à l'église Demande de subvention auprès du Conseil départemental 41

M. le Maire informe les membres présents de la possibilité de demander une subvention auprès de la Direction de la culture et du patrimoine du Conseil départemental pour aider à financer la rénovation des tableaux de l'église. Il présente le plan de financement pour cette opération :

Après délibération, le Conseil municipal :

- Accepte le plan de financement
- Autorise M. le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 20 % du reste à charge après déduction de la subvention de l'Etat.

Vote : pour : 8 contre : 0 abstention : 0

Rénovation de trois tableaux et de trois retables à l'église Convention de partenariat avec la fondation du patrimoine

M. le Maire explique que la Région a signé une convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine, pour préserver le patrimoine du territoire régional.

La Fondation du Patrimoine, créée en 1996, est un organisme privé indépendant à but non lucratif, reconnu d'utilité publique. Sa vocation est de défendre et de valoriser un patrimoine de proximité.

.La convention signée entre la Région et la Fondation du Patrimoine, est destinée à la restauration du patrimoine des communes. Il présente le plan de financement pour cette opération :

Après délibération, le Conseil municipal :

- Accepte le plan de financement
- Autorise M. le Maire à signer une convention de partenariat avec la fondation du patrimoine du Centre Val de Loire

Vote : pour : 8 contre : 0 abstention : 0

Demande de subvention De l'association « Chœur et Partage »

M. le Maire fait lecture d'un courrier de Mme Nadia ROSSETTO Présidente de l'association « Chœur et Partage » nouvellement créée à Loreux. Elle explique que cette chorale compte, à ce jour, 35 adhérents de la commune et des villages voisins et qu'il est envisagé d'organiser des concerts et des manifestations pour permettre de développer au mieux cette activité.

Les moyens financiers étant limités, il est sollicité une subvention auprès du Conseil municipal pour aider financièrement à organiser des manifestations.

Mme Nadia ROSSETTO ne pouvant prendre part à la décision s'est retiré au moment du vote, après délibération, le Conseil municipal :

- accorde une subvention à hauteur de 700 € au profit de l'association « Chœur et Partage »

Vote : pour : 7 contre : 0 abstention : 1

Convention de mise à disposition de la salle des animations Au profit de l'association « Chœur et Partage »

M. le Maire explique que dans l'attente de la construction de la salle multi activités, la chorale a besoin d'un local pour répéter. Cette activité a lieu tous les lundis de 19h00 à 21h00.

Il propose d'établir une convention de mise à disposition de la salle des animations à titre gratuit avec l'association « Chœur et Partage » sous réserve de présenter une attestation d'assurance

Mme Nadia ROSSETTO ne pouvant prendre part à la décision s'est retiré au moment du vote.

Après délibération, le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer une convention de mise à disposition de la salle des animations avec l'association « Chœur et Partage » à titre gratuit de 19h00 à 21h00 pour une durée d'un an.

Vote : pour : 7 contre : 0 abstention : 1

ATTRIBUTION DES LOTS DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTI-ACTIVITES

M. le Maire informe les membres présents que ce marché a fait l'objet de 2 avis d'appel public à la concurrence conformément à la procédure adaptée négociable.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est donc réunie à deux reprises le 3 août 2021 pour les lots N°03, 04, 05, 06, 07, 08 et le 6 septembre 2021 pour les lots N°1 et 2 a analysé l'ensemble des dossiers et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 40 % pour les prix, 60 % pour la valeur technique), les entreprises suivantes :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT DU MARCHÉ
Lot 1 Maçonnerie – Gros œuvre – Réseaux - Ravalement	ROBIN FROT DE SALBRIS - 41300	104 140,42€ HT
Lot 2 Charpente Couverture Etanchéité Zinguerie	RAPAUD DOSQUE DE SALBRIS - 41300	33 500,00€ HT
Lot 3 Menuiseries extérieures Menuiseries intérieures	ENTREPRISE TURPIN DE CHATEAUVIEUX - 41110	31 432,00€ HT
Lot 4 Plâtrerie – Doublages – Plafonds – Isolation - Cloisons	ARARAT DE BLOIS - 41000	9 380,00 € HT
Lot 5 Chape – Carrelage - Faïences	SRS	8 000,00 € HT
Lot 6 Electricité – Courants forts – Courants faibles	IODE (41)	16 444,00 € HT
Lot 7 Plomberie -Sanitaires – Chauffage – Climatisation - Ventilation	IODE (41)	20 510,00 € HT
Lot 8 Peintures - Nettoyage	SPB (41)	4 094,72 € HT
	TOTAL	227 501,14 € HT

M. le Maire propose de suivre les avis de la Commission d'Appel d'Offres et donc d'attribuer les lots conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Attribue les 8 lots de l'appel d'offres relatif à la construction d'une salle multi activités pour un montant total s'élevant à 227 501,14 € HT.
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget primitif 2022.

Vote : pour : 8 contre : 0 abstention : 0

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2020 DU PRESTATAIRE DU SIAEP VILLEHERVIERS - LOREUX

M. le Maire rappelle que, conformément à l'article L2224-5 du CGCT et au décret du 2 mai 2007, le représentant légal de chaque collectivité présente à son assemblée délibérante, au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, un rapport annuel relatif au service de l'eau.

Les chiffres clés de ce rapport :

- Nombre d'habitants desservis : 684
- Nombre d'abonnés : 324
- Longueur de réseau en km : 53
- Rendement de réseau en % : 96,5
- Taux de conformité microbiologique en % : 100
- Consommation moyenne en litres par habitant et par jour : 127

Autres chiffres clés de l'année

- Volume d'eau consommé : 34 590m³(- 1 116 m³ par rapport à 2019)
- Volume vendu : 32 059 m³(- 2 577 m³ par rapport à 2019)
- Nombre d'interventions chez les abonnés : 27 (+ 170 % par rapport à 2019)
- Montant des impayés en baisse : 294 € (690 € en 2019)
- Mensualisation en hausse
- Le nombre de fuites sur canalisations est de 2 (5 en 2019)

Comparaison de facture pour 120 m²entre LOREUX et VILLEHERVIERS

COMMUNES	Montant production distribution EAU (part délégataire + syndicat)			Collecte et dépollution des eaux usées + taxes diverses		
	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021	N/N-1	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021	N/N-1
LOREUX	189,55 €	192,44 €	1,52 %	301,51 €	301,87 €	0,59 %
VILLEHERVIERS	189,55 €	192,44 €	1,52 %	259,51 €	259,87 €	0,59 %

Montant total au 01/01/2021 :

- LOREUX : 570,15 € (+1.23%)
- VILLEHERVIERS : 528,15 € (+1.33 %)

A noter que le prix au m³ de la part collectivité (traitement des eaux usées) est de 2 € pour Loreux et 1,65 € pour Villeherviers

En conclusion la satisfaction des consommateurs est stable : 84 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve le rapport annuel sur l'eau 2020 établi par Veolia Eau

Vote : pour : 8 contre : 0 abstention : 0

Demande de subvention au titre de la DETR 2022 pour des travaux de sécurisation des entrées d'agglomération

M. le Maire rappelle aux membres présents qu'un diagnostic a été réalisé par l'Agence Technique Départemental (ATD41) en vue de recenser les travaux d'aménagement qui permettraient d'apaiser les vitesses des véhicules aux entrées du village par la RD 49 (Romorantin – Marcilly) et la RD 60 (Selles-Saint-Denis – Millançay).

Les travaux envisagés portent sur la réalisation de chicanes à ilot central avec végétaux, de cheminements piétons en calcaire et sur la modification de l'éclairage public, qui s'élèvent à 125 000 € HT.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Autorise M. le Maire à déposer une demande d'aide financière auprès de l'Etat au titre de la DETR 2022, à hauteur de 30 % du montant total HT, pour la sécurisation des entrées d'agglomération.
- S'engage à ne pas commencer les travaux avant la notification de la subvention.
- Mandate M. le Maire à inscrire cette dépense en investissement sur le budget primitif 2022.

Vote : pour : 8 contre : 0 abstention : 0

Demande de subvention au titre des amendes de police pour des travaux de sécurisation des entrées d'agglomération

M. le Maire informe que les travaux envisagés portant sur la réalisation de chicanes à ilot central avec végétaux, de cheminements piétons en calcaire et la modification de l'éclairage public, d'un montant de 125 000 € HT sont éligibles à une subvention du Département de Loir-et-Cher au titre des amendes de police.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Autorise M. le Maire à déposer une demande d'aide financière auprès du Département au titre des amendes de police pour la sécurisation des entrées d'agglomération.
- S'engage à ne pas commencer les travaux avant la notification de la subvention.
- Mandate M. le Maire à inscrire cette dépense en investissement sur le budget primitif 2022.

Vote : pour : 8 contre : 0 abstention : 0

Demande de fonds de concours auprès de la CCRM pour des travaux de sécurisation des entrées d'agglomération

M. le Maire propose aux membres présents que présenter ce projet auprès de la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois en vue d'obtenir un fonds de concours à hauteur de 50 % du reste à charge. Cette opération s'élève à 125 000 € HT

Après délibération, le Conseil municipal :

- Accepte le lancement des travaux à hauteur de 125 000 € HT.
- Autorise M. le Maire à déposer une demande d'aide financière auprès du au titre de la DETR 2022 pour la sécurisation des entrées d'agglomération.
- S'engage à ne pas commencer les travaux avant la notification de la subvention.
- Mandate M. le Maire à inscrire cette dépense en investissement sur le budget primitif 2022.

Vote : pour : 8 contre : 0 abstention : 0

AVANCE DE LA PARTICIPATION COMMUNALE AU SIVOS DE LOREUX – MARCILLY EN GAULT – MILLANÇAY – VILLEHERVIERS

M. le Maire fait lecture de la délibération du comité syndical du SIVOS en date du 20 juillet 2021 proposant un échéancier pour le versement des nouvelles participations communales qui font suite à l'adhésion de la commune de Marcilly-en-Gault au SIVOS.

Pour la commune de LOREUX, la quote-part est fixée à **1 500 €** pour le versement de septembre 2021 qui correspond à un acompte puisque le solde, calculé sur les effectifs réels de la rentrée scolaire 2021-2022 sera demandé en octobre 2021.

Après délibération, le Conseil municipal accepte l'échéancier proposé par le SIVOS.

Vote : pour : 8 contre : 0 abstention : 0

LOCATION DE TABLES ET CHAISES DE LA SALLE DES ANIMATIONS

M. le Maire propose aux membres présents de louer les tables et les chaises de la salle des animations aux habitants de LOREUX sous plusieurs conditions :

- Que la salle des animations ne soit pas louée le jour de la demande des biens
- Que le transport du matériel soit assuré par le locataire

- Que le matériel ne soit pas transporté hors du territoire de la commune
- Que toute dégradation ou objet manquant sera facturé 25 € l'unité
- Que chaque location soit facturée 1 € la table et 0,75 € la chaise
- Qu'une caution de 500 € soit versée au moment de la signature du contrat.

Après délibération, le Conseil municipal

- Accepte les termes de ce contrat et autorise M. le Maire à louer les tables à 1 € l'unité et les chaises à 0,75 € l'unité.

Vote : **pour : 8** **contre : 0** **abstention : 0**

Questions diverses

- **L'éclairage public**
 - Les travaux de rénovation s'élèvent à 22 600 € HT. Les subventions demandées auprès du SIDELC (7 400 €) et de la Région (7 200 €) venant diminuer le coût, il resterait à la charge de la Commune environ 8 000 € HT.
 - L'horloge de l'armoire électrique, Route de la gare été changée (coût 300 €). Les horaires d'extinction de nuit, de 22 h à 6 h, sont à vérifier.
 - Projet d'enfouissement des réseaux route de la Gare : Dans la perspective d'une création de piste cyclable, l'enfouissement du réseau téléphonique de chez Orange se fera au préalable pour pouvoir bénéficier d'une subvention pour chaque opération. Un devis d'Orange est en attente mais la commune pourrait profiter de la tranchée effectuée par les travaux du SIDELC pour enfouir le réseau du téléphone dans le même câble que celui des lignes électriques. Le coût sera alors moins élevé.
- **Les travaux de la mairie :** La chaudière à pompe à chaleur a été subventionnée à 80 % du montant HT L'aide de l'Etat au titre de la DSIL est de 11 488 €.
- **Les panneaux « chemins communaux »** sont posés. Cela va permettre de les identifier comme tels.
- **Les jeux à l'étang** ne seront pas livrés avant fin octobre.
- **Un nouveau panneau d'affichage** sera posé à côté de l'existant.
- **La parcelle route de Romorantin** située dans le virage et qui a fait l'objet d'une procédure de « bien sans maître » vient de se terminer. Elle sera donc propriété de la commune de Loreux officiellement dès signature de l'acte notarié.
- **La réfection de la route de Bruadan** commencera fin septembre.
- **Le bulletin municipal 2022 :** la mise en page et l'impression de 150 exemplaires seront confiées à **soHé print** pour un coût de 514,50 € TTC.
Les réunions de préparation auront lieu le lundi de 18h à 19h. La commission est constituée de M. Joël Hérisset, Mme Florence Mayer, Mme Nadia Rossetto, Mme Annick Kuntz et Mme Marianne Hémon.
- **Opération un enfant – un arbre :** 6 enfants habitant Loreux sont concernés. La plantation d'arbres est prévue le samedi 20 novembre 2021 à 11 h à l'étang communal.
- **Accueil des nouveaux habitants :** le rendez-vous est fixé au dimanche 28 novembre à 11h30 à la salle des animations.
- **Les vœux du maire** auront lieu le samedi 15 janvier 2022 à 18 heures
- **Le concours du meilleur logo pour LOREUX :** Devant le peu de choix, il a été décidé de relancer l'avis de concours et prolonger le délai de remise de propositions de dessins
- **La télésurveillance à Loreux :** M. le Maire demande l'avis des conseillers municipaux sur la mise en place de caméras de surveillance. La question porte sur l'utilité de la télésurveillance dans un village sans délinquance. La gendarmerie recommande ce genre d'équipement aux communes car les vidéos enregistrées s'avèrent utiles pour le traçage des voitures.
- **Prochaine réunion du Conseil municipal :** La date du jeudi 21 octobre 2021 à 18h30 est retenue.

Fin de séance : 20 h 30